

Primes à l'acquisition

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Description	La prime à l'acquisition est une aide financière, d'un montant forfaitaire de 745 EUR, qui peut être obtenue auprès de la Région wallonne, pour un logement - existant ou neuf - acheté dans le secteur public et, bien sûr, situé en Wallonie. Il s'agit, par exemple, d'une maison vendue par une société de logement social, par une commune, par un C.P.A.S., par la Poste, par la S.N.C.B.
Statistiques voisines	
Périodicité	
Ponctualité	
Propriété	Service public de Wallonie – DGO4 – Département logement
Limites d'utilisation	X Usage uniquement autorisé en interne à l'organisme producteur des données
	Diffusion par convention ou acte d'engagement avec les organismes publics
	Diffusion par vente (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (sans acte d'engagement)
Textes légaux de référence	
Format des fichiers informatiques	
Supports de diffusion	
RÉSUMÉ MÉTHODOLOGIQUE	
Concepts et classifications	
Concepts	Logement
Classifications	
Couverture	
Couverture géographique	Wallonie
Première période de référence disponible	
Dernière période disponible	2013
Unité statistique	Demande de prime à l'acquisition déposée auprès de la Région wallonne
Population statistique	Ensemble des demandes de primes à l'acquisition déposées auprès de la Région Wallonne durant la période de référence
Données de base	
Enquête	-
Données administratives	Demandes de primes à l'acquisition déposées auprès de la Région wallonne
Produits statistiques	-
Période de base	-
Méthodes d'agrégation	-
Méthodes d'ajustement	-

Autres points	
----------------------	--

DÉFINITIONS	
--------------------	--

Logement	Un logement est une maison individuelle ou un appartement destiné en ordre principal à l'habitation, tant au niveau de sa superficie qu'en matière fiscale.
-----------------	---

DONNÉES

1. Numéro de dossier

Description	
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

2. Statut du dossier

Description	Indique l'état du dossier à un instant t. Permet de créer l'historique du dossier. Les codes utilisés sont les suivants (liste non exhaustive) : 01 – Introduit 02 – Incomplet 03 – Complet 04 – Dossier rejeté 07 – Dossier accepté (permet de savoir combien de dossiers ont été payés par l'administration sur le budget de l'année x). 08 – Payé par comptabilité 50 – Recours introduit 51 – Recours recevable 55 – Recours accepté
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Les statuts successifs d'un dossier ainsi que les dates de chaque changement de statut sont conservés en mémoire. Il est donc possible de reconstituer l'historique du dossier.

3. Date état dossier

Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

4. Date de la demande

Description	Si le dossier est complet à sa réception par la Région wallonne, la date de la demande correspond à la date de l'envoi par le demandeur (le cachet de la poste faisant foi). Si le dossier est incomplet à sa réception par la Région wallonne, la date de la demande correspond à la date où la dernière pièce requise est reçue par la Région wallonne.
Type de donnée	Date
Remarques	

5. Gré à gré

Description	Indique que le bien a fait l'objet d'une vente gré à gré
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

6. Publique	
Description	Indique que le bien a fait l'objet d'une vente publique
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

7. Adresse du logement faisant l'objet de la demande	
Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

8. Code postal du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

9. Commune (ou localité) du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

10. Nom du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

11. Civilité demandeur	
Description	Indique la formule à utiliser pour la rédaction des courriers (Monsieur, Madame, Madame et Monsieur...)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

12. Adresse du domicile du demandeur	
Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

13. Code postal du domicile du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

14. Commune (ou localité) du domicile du demandeur	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

15. Date de naissance du demandeur	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

16. Etat civil du demandeur	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

17. Nom du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

18. Date de naissance du conjoint / concubin du demandeur / cohabitant	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

19. Etat civil du conjoint/concubin du demandeur / cohabitant	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

20. Lien de parenté avec le demandeur	
Description	Indique le degré de parenté avec le demandeur des différentes personnes composant le ménage et dont il faut tenir compte dans le dossier de demande de la prime . En l'occurrence, les codes employés ici sont les suivants : 00 – Demandeur 01 – Conjoint(e) 02 – Concubin(e)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

21. Revenus du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

22. Année des revenus du demandeur	
Description	Indique pour quelle année les revenus globalement imposables du demandeur ont été déclarés.
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année précédant la demande.

23. Droits de propriété - Demandeur	
Description	Indique si le demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

24. Revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du (de la) conjoint(e) / concubin(e) du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

25. Année des revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique pour quelle année les revenus globalement imposables du conjoint / concubin du demandeur ont été déclarés.
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année précédant la demande.

26. Droits de propriété – Conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique si le demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

27. Nombre d'enfants à charge	
Description	Est considéré comme enfant à charge : <ul style="list-style-type: none"> • l'enfant de moins de 25 ans pour lequel le demandeur, ou son conjoint cohabitant ou concubin perçoit des allocations familiales; • l'enfant qui, sur base de preuves fournies, est considéré par l'Administration comme étant à charge du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

28. Nombre d'enfants handicapés à charge	
Description	Est considéré comme handicapé ou l'enfant à charge reconnu handicapé par le Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale ou par la Caisse d'allocations familiales dont il dépend
Type de donnée	Numérique
Remarques	

29. Nombre d'enfants à naître	
Description	Par « enfant à naître », on entend l'enfant conçu depuis au moins 90 jours à la date de la demande, la preuve en étant fournie par une attestation médicale
Type de donnée	Numérique
Remarques	

30. Nombre de personnes handicapées à charge	
Description	Indique le nombre de personnes handicapées (hors enfants) que comporte le ménage. Seuls le demandeur handicapé, son conjoint cohabitant ou la personne avec laquelle il vit maritalement peuvent être comptés comme handicapé à charge et ce, uniquement s'ils sont reconnus handicapés par le Service Public Fédéral de la Sécurité Sociale ou par la Caisse d'allocations familiales dont ils dépendent.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

31. Date de signature de l'acte d'achat	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

32. Type de paiement	
Description	Indique comment est payée la prime. Les codes utilisés sont les suivants : 1. Paiement société 2. Procuration 3. Paiement demandeur
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

33. Procuration	
Description	Indique que la prime n'est pas liquidée à l'organisme vendeur mais au demandeur ou à une tierce personne en cas de vente gré à gré.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

34. Prix de vente	
Description	Prix de vente du bien faisant l'objet de la demande
Type de donnée	Numérique
Remarques	

35. Travaux	
Description	Si le logement est insalubre, indique que les demandeurs se sont engagés à faire les travaux nécessaires pour rendre le logement salubre.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

36. Travaux terminés	
Description	Indique que les travaux nécessaires pour rendre le logement salubre sont terminés.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

37. Dénomination organisme vendeur	
Description	Indique le nom de l'organisme vendant le bien faisant l'objet de la demande.
Type de donnée	Texte
Remarques	

38. Nationalité de l'organisme vendeur	
Description	
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

39. Type de l'organisme vendeur	
Description	Indique le type de l'organisme vendeur. Les catégories utilisées sont les suivantes : 1. SWL (ex SNT) 2. SWL (ex SNL) 3. Ministère RW 4. Intercommunale 5. Commune 6. CPAS 7. Comité d'acquisition 8. Divers 9. Particulier 10. Banque, crédit assurance 11. Bureau d'enregistrement
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

40. Fonction organisme vendeur	
Description	Indique la fonction de l'organisme vendeur. Les codes utilisés sont les suivants : - Organismes vendeurs - Organismes agréés
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

41. Adresse de l'organisme vendeur	
Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

42. Code postal de l'organisme vendeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

43. Commune (ou localité) de l'organisme vendeur	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

44. Organisme vendeur situé en Région wallonne	
Description	
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

45. Date calcul de la prime	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

46. Numéro d'arrêté	
Description	Numéro de l'arrêté de liquidation
Type de donnée	
Remarques	

47. Montant prime calculée	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

48. Montant prime octroyée	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

49. Montant des revenus déclarés	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

50. Montant des revenus de référence	
Description	Il s'agit des revenus globalement imposables du ménage de l'année de référence. L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

51. Date signature arrêté	
Description	Date à laquelle l'arrêté de liquidation est signé
Type de donnée	Date
Remarques	

52. Date notification définitif	
Description	Date à laquelle la notification définitive est signée
Type de donnée	Date
Remarques	

53. Code Refus	
Description	En cas de refus, indique la raison de celui-ci. Les codes utilisés sont les suivants : 1. Demandeur est mineur 2. Vendeur est un particulier 3. Adjudication définitive a plus de 6 mois 4. Revenus trop élevés 5. Acte authentique passé avant la promesse d'octroi 6. Acte passé trop tard 7. Habitation ne répond pas aux normes 8. Annulation du dossier avec réintroduction 9. Annulation du dossier sans réintroduction 10. Pleinement propriétaire d'un autre logement 11. Pleinement usufruitier d'un autre logement 12. Vente d'un autre logement 99. Divers
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

